

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Culture :

« Il me revient que l'église de Bastendorf a été classée monument national il y a quelques années. Actuellement une rampe provisoire permet de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à cet édifice religieux. Une solution définitive semble encore être en attente.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

- Sur base de quels critères l'église de Bastendorf, construite en 1948, a-t-elle été classée monument national ?
- Est-ce que des échanges de vues ont été organisés avec les édiles communaux en vue de mettre en œuvre la construction d'une rampe définitive ? Dans l'affirmative, quelles en ont été les conclusions ?
- Quelles consignes faut-il respecter pour assurer une mise en œuvre adéquate de cette construction ? Et pour quand peut-on s'attendre à une décision finale dans ce dossier ?»

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER  
Député